

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

Table with columns: ABONNEMENTS, Trois mois, Six mois, Un an. Rows: LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE, HORS DE CES DÉPARTEMENTS, ÉTRANGER (Union postale).

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS 8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUF, Directeur-Administrateur. Rédacteur en Chef: FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse BUREAUX DE VENTE: 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

CASSE ET SÉNÉ

Les plaisants ministres, les plaisants députés et la plaisante constitution que nous avons. Un jour il convient à un ministre, absolement ignorant des affaires dont il a pris charge, de demander à la Chambre un crédit de deux millions et demi, cette somme étant suffisante, d'après lui, pour l'entreprise qu'il médite. La Chambre vote.

Ce facétieux ministre prend sous son bonnet d'habile administrateur de dépenser onze millions. Il les dépense, on est en droit de dire en présence de l'écart inconcevable qui existe entre la demande de crédit et le chiffre réel de la carte à payer — il les gaspille, sans consulter personne, sans prendre l'avis des commissions compétentes, de sa propre et privée autorité.

Qu'importe à ce parfait ministe, ce n'est après tout que la bagatelle de huit millions et demi à prendre dans la bourse des contribuables. Il sait bien, comme tous ses congénères, qu'il est contribuable est de bonne pâte, et qu'il paiera les coûteuses fantaisies ministérielles.

Quelques esprits désagréables, des mécontents, des socialistes à coup sûr ont eu le mauvais goût de protester, et il s'est trouvé un député qui a bien voulu, il y aura tantôt un an, porter la question à la tribune. La Chambre avait, au mois de juillet dernier, pris une décision ayant trait au gouvernement à exercer contre M. Caillaux, le ministre coupable, une action en responsabilité.

Inutile d'ajouter que les différents Cabinets qui se sont succédés depuis cette époque, ont tous été d'accord sur ce point, qu'un pareil exemple serait d'un effet aussi désastreux que dangereux pour tous les ministres passés, présents et futurs. Le mieux était donc de ne rien faire et d'opposer aux réclamations qui pourraient se produire, tout un système de fins de non-comprendre.

C'est le spectacle que vient de nous donner le cabinet Freycinet en la personne de son ministre de la Justice. M. Humbert trouve que la question est très difficile à résoudre relativement aux bases juridiques de l'action. Quelle est la juridiction compétente, se demande-t-il. Ce ne peut être la juridiction civile, ni l'administrative, ni la Cour des

Comptes, ni le Conseil d'Etat, ni le Ministre des finances, ni le Sénat, ni ceci ni cela, ni personne au monde.

Il ressort de tout ce verbiage amphigourique que de par notre merveilleuse Constitution, nos ministres ont le droit de nous pressurer, de nous tondre et de nous voler, sans encourir la plus légère responsabilité.

Vraiment M. Caillaux a été d'une rare modestie en n'utilisant à sa guise qu'une misérable somme de huit millions et demi. Il faut lui savoir gré de son excessive retenue. Il aurait pu prendre davantage. Le ministre de la Justice n'aurait pas sorti pour cela de sa poche ses légendaires balaises.

Sur une nouvelle interpellation, la Chambre a persisté dans sa déclaration de juillet. Donc, M. Caillaux sera tout aussi platoniquement poursuivi que par le passé, puisque la garde des sceaux a déclaré que la Constitution était muette à cet égard et que déléger à la juridiction civile un acte gouvernemental, ce serait violer tous les principes de la séparation des pouvoirs.

Il faut espérer qu'un jour ou l'autre, les dirigés finiront bien par ouvrir les yeux sur la candeur, la bonne foi et l'honnêteté des dirigeants. Nous sommes en pleine forêt de Bondy.

C'est bien du bruit, disent les ministériels, pour huit millions et demi. Ah! si l'on avait demandé pareille somme pour l'affecter à la création d'une caisse des invalides du travail, par exemple, on aurait entendu ces mêmes farceurs nous parler de l'équilibre du budget, de l'énormité de la somme, des intérêts des contribuables. Neuf millions! Ça ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval! C'est vrai; mais ça se retrouve dans les poches de nos gouvernants.

DEPECHE DE NUIT

Le ministre du Commerce a déclaré à la commission des traités de Commerce que, dans le cas où certaines puissances n'auraient pas ratifié avant le 15 mai, l'on s'en tiendrait vis-à-vis d'elles au tarif général.

Commission du Budget

La commission du budget a entendu hier M. de Mahy, qui avait été invité à venir donner des explications sur les crédits demandés pour l'organisation du ministère de l'Agriculture. La commission, sauf quelques réserves sur l'irrégularité de la création de nouveaux ministères en dehors de la volonté de la Chambre, a approuvé les crédits demandés.

Canaux dérivés du Rhône

On se souvient que les projets de M. de Mahy sur les canaux dérivés du Rhône et sur l'institution d'un crédit agricole avaient été renvoyés à M. Léon Say, qui devait les examiner au point de vue financier.

Le travail du ministre des finances est déjà terminé; les projets primitifs n'ont été que très légèrement modifiés; le ministre de l'Agriculture les déposera samedi prochain, le premier, sur le bureau du Sénat et le second sur celui de la Chambre.

Interpellation Villeneuve

M. Villeneuve, député de la Seine, a prévenu M. de Freycinet qu'il lui adresserait une question au sujet de la situation actuelle de l'Egypte.

M. de Freycinet a prié M. Villeneuve de venir conférer avec lui avant de développer sa question. M. Villeneuve est d'avis que l'on ne doit à aucun degré admettre une intervention turque en Egypte. La politique constante de la France a toujours été dirigée en ce sens et M. Villeneuve veut savoir si le cabinet actuel a maintenu cette politique traditionnelle commandée par les intérêts de France, non-seulement en Egypte, mais dans toutes les possessions africaines.

Proposition Peyre

M. Peyre, député d'Uzès, a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi dont l'article unique porte que les officiers retraités auront le droit de voyager en tout temps sur les chemins de fer à quart de place.

Port de Bouc

M. le ministre des travaux publics a déposé un projet ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux à faire pour la libération du port de Bouc. Le renvoi à la commission de navigation et des ports est ordonné.

Le successeur de M. Bertaud

Le centre gauche sénatorial doit se réunir pour arrêter le choix de son candidat au siège d'indivisible laissé vacant par la mort de M. Bertaud.

Victimes du Deux-Décembre

On dit que plusieurs députés de l'extrême gauche se proposent d'interpeller le cabinet sur l'application de la loi du 30 juillet, relative aux victimes du Deux-Décembre, et particulièrement sur certaines décisions de principe prises par la Commission extra-

parlementaire chargée de réviser les décisions des Commissions départementales; cette interpellation fournira l'occasion au ministre de mettre la Chambre au courant de la situation.

Congrès des sociétés de secours

M. Peytral, député de Marseille, a déposé sur le bureau de la Chambre, une pétition des membres du congrès des sociétés de secours mutuels et de retraites de Marseille.

Budget de l'Instruction publique

La deuxième sous-commission du budget s'est occupée du budget de l'Instruction publique. Elle a fait de nombreuses réductions sur la question des facultés de théologie. Quatre membres se sont prononcés pour, et quatre contre.

Les Joyaux de la Couronne

La commission des joyaux de la couronne a adopté le rapport de M. Raspail tendant à affecter la totalité du prix de vente à la création d'une caisse de retraite pour les invalides du travail.

Réforme judiciaire

La commission de la réforme judiciaire a adopté le rapport de M. Pierre Legerand, sauf de légères modifications.

LES JOURNAUX

Paris, 5 mai. La Justice approuve le projet de M. Humbert contre les publications obscènes, mais ne croit pas qu'on puisse réformer les mœurs, même avec une législation draconienne.

Le XIX^e Siècle, parlant de la loi sur le recrutement, demande à la Chambre de choisir le meilleur projet au point de vue de la défense nationale, sans se préoccuper de savoir quels sont les auteurs de ce projet.

La République française dit que M. Gladstone a accompli un acte éclatant de pouvoir personnel en modifiant sa politique irlandaise sans consulter les Chambres.

Le Journal des Débats dit que la Chambre peut être certaine que le pays n'a rien de plus reconnaissant d'avoir introduit une amélioration dans une partie quelconque de la législation, que d'avoir consacré vingt séances à chercher une définition du pouvoir personnel.

Le Soleil dit que les Chambres discutent et négocient pas; les ennemis du régime parlementaire triomphent de cette impuissance et de cette stérilité législatives, parce qu'ils ne voient pas qu'elles tiennent aux hommes et non aux principes.

La Paix espère que M. Gambetta profitera de cette occasion de banquet des mécontents pour parler des grands projets que ses amis et lui ont formés dans l'intérêt des classes ouvrières; ce sera une sorte de discours programme qui méritera d'être étudié soigneusement.

Le Mot d'ordre soutient que tant que le repaire de Figuiq subsistera, nous n'en aurons pas fini avec les insurrections et les pillages. Il regrette que M. de Freycinet n'ait pas jugé l'occupation de Figuiq nécessaire.

Le Rappel espère que cette fois la Chambre votera le divorce; le grand argument contre le divorce, dit-il, est la démolition de la famille, je ne le croirai que quand on aura prouvé qu'on moralise le mariage en en faisant, au lieu de l'union de deux êtres libres, une chaîne pour deux forçats.

Le Temps reconnaît que le Maroc, malgré ses dispositions conciliantes, ne pourrait guère consentir à une action militaire française contre Figuiq dont le traité de 1845 lui reconnaît la possession, mais il pourrait nous permettre d'y établir une mission permanente, surveillant les agissements hostiles et avertissant les autorités de l'Algérie.

Le National dément le bruit de la démission de M. Mallet, président de la Compagnie du Paris-Lyon.

L'ARMÉE ITALIENNE

Paris, 5 mai. D'après le rapport du ministre de la guerre du royaume d'Italie, sur la situation générale des forces de cet Etat, le nombre des hommes inscrits sur les contrôles au 31 septembre 1881, s'élevait à 1,028,773, dont 733,712 pour l'armée permanente, et 295,061 pour la milice mobile.

A la même date, la milice territoriale comprenait 2,159 officiers et 821,811 hommes de troupe. Si l'on ajoute à ces chiffres 3,273 officiers de réserve, on arrive à un total de 1,856,035 hommes. Sur les 889,453 soldats de l'armée permanente et de la milice mobile, 220,731 n'ont reçu aucune instruction. Il en est de même pour 358,785 hommes de la milice territoriale.

Avec ces données, on peut établir approximativement la situation de toute l'armée italienne. En tenant compte des variations survenues depuis le 30 septembre 1881, on trouve que les hommes inscrits sur les contrôles doivent être en ce moment de 2 millions en chiffres ronds, savoir: 793,000 pour l'armée permanente, 335,000 pour la milice mobile et 880,000 pour la milice territoriale. Totale: 2,008,000.

A L'OFFICIEL

Le Journal officiel annonce que M. de Blanville, chef du secrétariat du gouvernement de la Guadeloupe, est nommé directeur de l'Intérieur pour les établissements de l'Inde.

Le capitaine Bellot est nommé au commandement de la Sarthe, à Toulon.

L'AMBASSADE A ROME

Voici où en sont actuellement les négociations au sujet de la nomination d'un nouvel ambassadeur après du Vatican, en remplacement de M. Desprez.

Des ouvertures ont été précédemment faites par le ministre des affaires étrangères à M. Bardoux, ancien député du Puy-de-Dôme, non réélu aux élections générales de 1881, et à M. Henri Fournier, sénateur, dont les tendances cléricales se sont affirmées dans plusieurs votes. Ces deux hommes politiques ayant successivement refusé, on s'est adressé à M. Lamy, ancien député du Jura. M. Lamy a accepté.

LES DEUX MERIS

— Je vous remercie, monsieur, dit Morlot, ce que vous venez de m'apprendre est d'un grand intérêt pour moi. Cependant il n'était pas délivré de toutes ses crâintes et son front restait sombre.

Il paya son bol de café, qu'il n'avait pris qu'à moitié, et sortit de la crémèrie.

— Je ne comprends pas, se disait-il, en se dirigeant vers le haut de la rue de Babylone, non, je ne comprends pas... Je dois croire que Gabrielle a été arrêtée, ce jeune homme n'avait aucun intérêt à me mentir; mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'elle ait injurié l'autre femme, sans que celle-ci l'eût provoquée par une première insulte.

Naturellement, Gabrielle s'est défendue. Les agents sont arrivés, ils les ont emmenées... Cela, je le comprends justement à un certain point.

Mais pourquoi les ont-ils fait monter en voiture? Pourquoi a-t-on pris Gabrielle, pour une folle? C'est bien singulier. Ça, que je ne comprends plus du tout, c'est qu'après s'être expliquées de tout le côté commissaire de police, Gabrielle n'ait pas été mise immédiatement en liberté. D'ailleurs elle a dû se réclamer de moi.

Comme on se fait-il que je n'aie pas été prévenu? Et quarante-huit heures, deux jours et deux nuits se sont écoulés! Non, non, reprit-il s'arrêtant brusquement, en appuyant sa main sur son front brillant, tout cela n'est pas clair, c'est tout à fait incompréhensible, je m'y perds.

Il se remit à marcher à grands pas. Sur le boulevard, il trouva une station de voitures de place. Il prit un coupé et se fit conduire successivement chez

vingt-six commissaires de police, où il pouvait supposer que Gabrielle et l'autre femme avaient été conduites.

On lui fit partout cette réponse: — Nous n'avons pas vu les deux femmes dont vous parlez; nous n'avons aucune connaissance de cette affaire.

Morlot ne savait plus que penser. Après avoir vu un instant la lumière, il se retrouvait dans les ténèbres.

Il se rendit à la préfecture de police. Il fut bientôt certain que ni l'avant-veille, ni la veille, ni le matin, aucune femme, répondant au signalement de Gabrielle, n'avait été amenée au Dépôt. Cependant il ne crut pas devoir s'en tenir là.

Il consulta les rapports de tous les commissaires de police de Paris et de la banlieue arrivés à la préfecture depuis deux jours.

Il ne trouva rien. Il avait mis plus de deux heures à faire ce travail inutile.

Il était en face d'une énigme indéchiffrable.

Ne sachant plus que faire, il se livrait à toutes sortes de conjectures aussi invraisemblables les unes que les autres. Une idée bizarre lui venait, il le repoussait aussitôt pour en accueillir une autre plus bizarre encore. Il ne voyait plus de clarté ni en lui, ni autour de lui.

Il était dans la nuit, une nuit épaisse et lugubre. Il se sentait découragé; il était affolé, désespéré.

RENCONTRE IMPRÉVUE

Disons, maintenant, ce qui s'était passé devant le cimetière de l'Ouest ou de Montparnasse. Après s'être éloigné de l'hôtel de Coulange, devant lequel elle était res-

tée environ un quart d'heure, comme madame Philippe l'avait dit à Morlot, le hasard seul avait conduit Gabrielle sur le boulevard de Montrouge.

Elle marchait le long du mur du cimetière, absorbée dans ses tristes pensées, les mêmes toujours, lorsque tout à coup, dans une femme qui marchait d'un pas pressé et en sens inverse, également le long du mur du cimetière, elle reconnut sa fausse amie d'Asnières, Félicie Trélat, ou plutôt Solange, l'associée de Blaireau.

Gabrielle ressentit une forte commotion et il lui sembla que tout se retournait en elle. Un instant son cœur cessa de battre: son sang s'arrêta dans ses veines, la respiration lui manqua et elle chancela comme si elle allait tomber. Un tremblement nerveux la saisit et il lui fut impossible de faire un pas en avant. Mais ce ne fut qu'un moment de faiblesse causée par la violence même de son émotion.

Solange arriva près d'elle et allait passer sans la reconnaître, lorsque Gabrielle, le regard plein d'éclairs, se jeta devant elle et lui barra le passage.

Instinctivement, Solange fit deux pas en arrière.

L'œil enflammé, menaçant, Gabrielle marcha sur elle.

Solange, qui ne la reconnaissait pas encore, la regarda avec surprise et murmura: — C'est une folle!

Elle voulut s'éloigner. Mais, avant qu'elle eût le temps de faire un pas, Gabrielle bondit sur elle et la saisit par le bras. Solange essaya de la repousser.

— Vous ne m'échapperez pas, misérable! dit Gabrielle d'une voix rauque.

Solange tressaillit, et son visage se couvrit d'une pâleur livide. Au son de la voix, elle venait de reconnaître sa

victime. Cependant, elle se remit promptement et voulut faire bonne contenance.

— Laissez-moi passer mon chemin, dit-elle; je ne vous connais pas, que me voulez-vous?

— Ah! ah! vous ne me connaissez pas? riposta Gabrielle d'une voix frémissante. Regardez-moi donc! Non, vous détournez les yeux, vous n'osez pas me regarder. Je suis la malheureuse que vous avez trompée par vos paroles menteuses. Volense, volense d'enfant!

Je vous ai retrouvée, enfin, vous voilà, je vous tiens!

— Oh! vous ne m'échapperez pas! In fâme, qu'avez-vous fait de mon enfant? Rendez-moi mon enfant! rendez-moi mon enfant!

Solange commençait à sentir la peur s'emparer d'elle. Songeant à prendre la fuite, elle fit un violent effort pour se dégager. Mais la main de Gabrielle, crispée sur son bras, serrait comme des tenailles.

— Je veux mon enfant! Je veux mon enfant! criait la jeune fille.

La situation devenait dangereuse pour Solange, car elle craignait de voir apparaître d'un moment à l'autre le képi d'un sergent de ville. Elle ne tenait nullement, on le comprend, à être menée au poste et à avoir à fournir des explications.

— En vérité, je ne sais pas ce que vous voulez dire, prononça-t-elle d'une voix mal assurée, vous me prenez certainement pour une autre.

Et elle jeta autour d'elle des regards éperdus.

— Misérable femme! reprit Gabrielle, en fixant sur elle ses yeux ardents, maintenant que je vous tiens, après avoir si longtemps cherché, je ne vous lâcherai pas... Ah! vous feignez, je ne pas me connaître et vous dites que je vous prends pour une autre...

Les négociations actuellement engagées ont pour but de s'assurer que M. Lamy sera agréé comme per sona grata à la fois au Quirinal et au Vatican.

Les lettres de rappel de M. Desprez sont prêtes dès à présent.

L'EMPRUNT ITALIEN

Les nouvelles reçues, ce soir, à Paris, font prévoir que l'émission de la seconde partie de l'emprunt italien, opéré, on le sait sans la participation de la France, ne sera pas couverte.

UN SCANDALE PARISIEN

Les chroniqueurs judiciaires du Figaro, du Paris-Journal, de l'Événement et du Gaulois, provoqués par M. de Bévillé, rédacteur du Henri IV, à propos du compte-rendu de son procès, déclarent qu'ils ne lui feront pas l'honneur d'envoyer leur témoignage.

La sortie de l'audience d'hier, M. de Bévillé a frappé M. Coura, qui l'a fait arrêter. Une plainte collective, pour injures et voies de fait, a été déposée contre M. de Bévillé.

LA MER DU SAHARA

La commission de la mer intérieure d'Afrique s'est réunie dans la matinée au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.

Elle a reçu communication des premiers travaux de sondage, qui ne donneraient pas encore de résultat.

Après la discussion générale, la commission s'est divisée en trois sous-commissions. La première s'occupera de la question technique; la deuxième étudiera les conséquences physiques; la troisième examinera les conséquences politiques et commerciales.

La troisième sous-commission a nommé M. Albert Grévy président, les généraux Chanzy et Gresley vice-présidents, M. Thomson secrétaire.

UN MAGISTRAT CLÉRICAL

La Réforme annonce qu'une enquête est ouverte contre M. Astier, juge à Alençon, qui a signé comme président de l'œuvre des cercles catholiques ouvriers, une invitation à un triduum prêché par un congréganiste expulsé.

LES POURSUITES CONTRE M. CAILLAUX

La Chambre a renoué dans sa séance d'hier, la décision prise par la Chambre précédente, le 28 juillet 1881, et invitant le gouvernement à exercer une action en responsabilité contre M. Caillaux, ex ministre de l'Intérieur, à raison des dépenses illégales ordonnées par lui pour la reconstruction du pavillon de Marsan aux Tuileries.

Le garde des sceaux, quoiqu'il eût soutenu devant la Chambre qu'il n'y avait aucun moyen juridique, dans l'état de la législation actuelle, pour exercer cette action va se trouver obligé de déléguer un vote à la Chambre.

Nous croyons savoir que M. Humbert ne fera pas appel à la juridiction des tribunaux civils, afin de ne pas violer lui-même la doctrine consacrée de l'incompétence de ces tribunaux pour la connaissance des actes gouvernementaux.

M. Humbert va prié son collègue, M. Léon Say, de régler la question au point de vue financier, de manière à fixer le déficit exact auquel ont donné lieu les décisions de M. Caillaux.

Une action sera ensuite engagée devant le conseil d'Etat, pour la réparation du dommage causé au Trésor par M. Caillaux.

Ce sera à ce tribunal administratif à décider lui-même s'il se reconnaît compétent ou non pour le jugement de cette question.

Non, vous êtes Félicie Trélat, la voleuse d'enfant! Vous verrez, misérable, vous verrez... Il y a la justice, il y a les magistrats; ils vous feront parler, eux: il faudra bien que vous leur disiez ce que vous avez fait de mon enfant... Ah! l'voleuse, voleuse d'enfant!

Déjà, plusieurs personnes qui passaient s'étaient arrêtées près d'elles pour écouter.

Solange chercha à se tirer d'embaras en payant d'audace. Elle se tourna vers les témoins de la scène.

Messieurs dit-elle d'un ton très calme en apparence, vous avez entendu les paroles de cette femme; je n'en suis pas offensée, car elles sortent évidemment de la bouche d'une insensée.

Je ne sais pas qui elle est, je la vois aujourd'hui pour la première fois, et elle crie que je lui ai volé son enfant; c'est bien de la folie...

Je passais tranquillement sur le boulevard, allant à mes affaires, lorsqu'elle s'est précipitée sur moi comme une furie.

Je vous en prie, messieurs, aidez-moi à me débarrasser de cette malheureuse, qui est privée de sa raison.

Les spectateurs, des curieux pour la plupart, s'intéressèrent évidemment beaucoup à cette scène étrange qu'ils avaient sous les yeux, mais aucun ne paraissait décidé à prendre parti pour l'une ou l'autre des deux femmes.

Gabrielle reprit d'une voix étranglée par l'émotion: — Vous ne m'abandonnez pas, protégez-moi! Elle vous dit que je suis folle, ne le croyez pas, ne le croyez pas! Non, je ne suis pas folle, j'ai toute ma raison... Oui, cette femme est une misérable...

(A suivre.)

FÊTES DE SAINT-QUENTIN
La municipalité de Saint-Quentin, accompagnée de M. Henri Martin, sénateur, de M. Malézieux et Villain, députés, et de M. Sébina, préfet de l'Aisne, s'est rendue à l'Élysée pour inviter M. le président de la République à assister aux fêtes du concours régional.

M. Grévy a exprimé tous ses regrets de ne pouvoir se rendre à cette invitation; à son défaut, M. le ministre de l'Agriculture ira présider le concours; M. Duvaux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, profitera de cette occasion pour visiter les établissements scolaires et à promis le concours de l'Etat pour doter la ville des écoles dont elle a besoin.

MOUVEMENT JUDICIAIRE
Le petit mouvement judiciaire qui est actuellement en préparation à la chancellerie portera sur deux conseillers à la Cour de cassation. Il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Baudouin, nommé président de chambre par la même Cour, et de M. Didier, qui va être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Leurs successeurs probables sont MM. Leblond, sénateur, et Lescouvé, premier président de la Cour de Limoges. Ce mouvement paraîtra au *Journal officiel* vers le milieu de la semaine prochaine.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE BÉZIERS A RODEZ
Béziers, 5 mai.
Dans la nuit du 2 au 3 mai, vers 2 heures du matin, un accident s'est produit sur la ligne du chemin de fer de Béziers à Rodez. Le train de marchandises 2851, partant de Béziers à minuit à destination de Rodez, a, par suite de l'humidité des rails, subi en route une perte de temps assez considérable. Le mécanicien, voulant donner plus d'activité à la marche du convoi, s'est avisé de forcer la vapeur. Malheureusement l'attelage a cassé et deux wagons, se séparant du train de marchandises, sont revenus vers Béziers avec une vitesse prodigieuse à cause de la pente rapide qui existe sur cette voie et malgré les efforts du serrurier.

Ainsi lancés, les wagons sont venus heurter, entre Magalas et Laurens, un train de voyageurs et le choc a été terrible. Quatre agents de la compagnie du Midi ont été blessés. Champy, mécanicien, a reçu des contusions à la figure; Grinard, chauffeur, a été blessé à la tête; Garrigue, homme d'équipe, a été contusionné en plusieurs endroits et un de ses camarades d'équipe a été grièvement blessé au ventre. M. le docteur Cauvy, appelé immédiatement de Béziers, a donné à ces quatre blessés les soins les plus emprestés.

Aucun voyageur n'a été atteint par la raison qu'entre la machine et le premier wagon de marchandises ont fait tampon et ont été broyés ainsi que ceux du train de marchandises.

Le parquet s'est transporté tout de suite sur les lieux et a commencé une enquête.

ALGÉRIE & TUNISIE

Les Turcs à Tripoli
Tunis, 5 mai.
On assure que trente mille turcs sont massés à Tripoli.
Pour parer à toutes les éventualités que pourrait faire naître ce rassemblement de troupes, l'escadre d'évolutions aurait l'ordre de se rendre au premier signal, sur la côte barbaresque.

IRLANDE

Chambre des Communes
Londres, 5 mai.
M. Gladstone dément qu'il y ait eu arrangement pris entre le gouvernement anglais et les irlandais qui avaient été arrêtés.

Traité Franco-Anglais
Les négociations pour le traité de commerce entre la France et l'Angleterre sont suspendues.

IRLANDE

La Ligue agraire
Dublin, 4 mai.
Un coup de feu a été tiré sur un fermier, à Sligo.

AUTRICHE

La Révolution en Russie
Vienne, 5 mai.
Le *Valerland*, de Vienne, reçoit de Saint-Petersbourg des renseignements de la dernière gravité. Ils émaneraient d'un diplomate.

Le général Gourko aurait déclaré qu'il ne se sentait plus maître de la situation. Un mouvement insurrectionnel est imminent.

ITALIE
Le Traité franco-italien
Rome, 5 mai.

M. Roselli, parlant sur les droits du cabotage propose de n'accorder des droits qu'aux nations accordant la réciprocité.

Il dit que la guerre des tarifs serait déplorable pour la France, qui est une puissance amie; mais, si cette guerre éclatait, les dommages que la France éprouverait ne seraient pas moindres que ceux de l'Italie.

Le Scrutin de Heste
Le Sénat a approuvé, par 126 voix contre 71, le projet de scrutin de liste.

ÉGYPTÉ
Les Affaires Égyptiennes
Le Caire, 5 mai.

Un prophète musulman, nommé Mohdi, qui a déjà battu les troupes égyptiennes au Soudan, vient encore de défier les troupes qui avaient été envoyées contre lui; il a réussi à s'emparer de la ville de Sennar et il marche sur Kartoum, qui est sans défense.

Le Darfour et le Kerdofan sont en pleine révolte.

L'opinion publique accuse le ministère de s'occuper de questions personnelles et de laisser perdre les belles provinces du sud de l'Égypte.

ESPAGNE
Le Traité de Commerce
Madrid, 5 mai.

Au Sénat, M. Manuel Silvela adjure cette Assemblée d'ordonner que le projet de traité de commerce soit retiré et étudié à nouveau.

M. Romero Giron défend le projet.

Le calme se rétablit partout, à la suite d'un ordre ministériel réglant l'importante question des patentes. La résistance pour le paiement des impôts a cessé.

La situation, à Barcelone, s'est très améliorée.

HOLLANDE
Pêcheries dans les mers du Nord
La Haye, 5 mai.

Les représentants des Pays-Bas, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, du Danemark et de la Suède se sont réunis hier pour le règlement des pêcheries dans les mers du Nord. La signature de la convention aura lieu dans quelques jours.

Un survivant de la « Jeannette »
CHEZ LE CZAR

Paris, 5 mai.
M. le lieutenant Dannenhauer, un des survivants de la *Jeannette*, accompagné de M. Newcomb et du correspondant du *New York Herald*, s'est rendu à Gatchina où l'empereur avait manifesté l'intention de le recevoir.

L'empereur l'a reçu à deux heures, par exception, ne recevant jamais après une heure; l'empereur et l'impératrice étaient assis dans un petit salon.

Après un entretien de quelques minutes et de ses compagnons, ils se levèrent, vinrent à leur rencontre et leur tendirent la main; puis, la conversation s'engagea longuement sur le sort du capitaine DeLong et des dix-neuf malheureux dont on n'a jamais eu de nouvelles.

La conversation a eu lieu en anglais; les souverains prirent congé des américains de la façon la plus cordiale; ces messieurs furent conduits à la gare dans des voitures de la Cour.

Le grand duc Alexis, grand-amiral de la flotte a fait prévenir M. Dannenhauer, qu'il le recevrait demain à midi.

Un télégramme d'Irkoutsk annonce que le capitaine Delong et 10 hommes de l'équipage de la *Jeannette* ont été retrouvés.

Les instituteurs de la 3^e circonscription d'inspection primaire (3^e et 6^e arrondissements) ayant écrit à M. Bonnet Duverdier pour l'informer qu'ils établissaient une bibliothèque pédagogique, et le prient de s'inscrire au nombre des membres fondateurs, ont reçu la lettre suivante adressée à l'un d'eux :

Paris, le 2 mai 1883.
Mon cher ami,

Je tiens à très grand honneur de figurer parmi les fondateurs de la bibliothèque pédagogique des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon.

La pédagogie doit devenir, selon moi, une science maîtresse. C'est à elle que reviendra l'honneur de former l'homme nouveau, c'est-à-dire le citoyen libre et le républicain indépendant. Il lui suffira pour cela de remonter aux vrais principes exposés par ces grands maîtres qui s'appellent Rabelais, Montaigne, Rousseau, Pestalozzi, Froebel, etc.

Dites bien à vos collègues que je suis acquis de tout cœur à l'œuvre qu'ils entreprennent et qu'ils peuvent compter sur mon concours absolu.

Je vous prie, mon cher ami, de m'inscrire pour la somme de 50 francs.
Tout à vous.
BONNET DUVERDIER.

Appel aux Radicaux-Socialistes
DE LA 4^e CIRCONSCRIPTION

En dépit des plus louables efforts tentés pour amener l'application progressive des principes républicains, et des formules les plus éloquentes, qui eurent pour souvent le non-paiement de simples impôts, on ne peut pas dire que la République ait été véritablement vaincue. Les républicains sont encore à attendre et à former. C'est à nous de le faire.

natiques de la même tactique et disposés toujours, à marcher sous la même bannière des traditions surannées de la routine.

La Chambre actuelle dont la plupart des membres avaient pour mission formelle de substituer résolument aux lois monarchiques une Constitution républicaine, en reculant devant cette nécessité dit elle eût dû faire son premier devoir, nous avertit suffisamment sur le sort réservé par elle à nos autres revendications.

On ne saurait trop déplorer cette politique qui se réduit à mettre les convenances ministérielles en-dessus des intérêts vitaux de notre pays, et peut avoir dans la suite les plus fâcheuses conséquences; tandis que le retour de la part de ministres républicains aux pratiques monarchiques du bon plaisir sert de texte aux ennemis de nos institutions pour conspuer le régime actuel à celui du bon vieux temps, par la manie de préférer sans cesse l'expédition, la réforme pour rire à la réforme sérieuse; on amène les esprits moins éclairés à douter de l'efficacité du vote, à considérer comme inutile et dangereux même le grand moyen du suffrage universel; les abstentions de plus en plus nombreuses constatées à chaque élection nouvelle sont de cette idée, nous le croyons, une preuve évidente. Et d'où vient, si ce n'est du peu de fonds qu'on fait dans l'arrivée d'une réforme véritable, peut provenir cette formation d'écoles diverses révolutionnaires ou abstentionnistes et le raisonnement à outrance basé sur des probabilités et des chances irréalisables au sophisme de la force condamnée par l'histoire et par les faits tiennent lieu de programme sérieux et défini.

Est-ce donc, lorsque le grand parti républicain, si serré, si complet, si admirable d'union et d'énergie au lendemain de nos désastres, et qui aurait dit, en dix ans, décapiter cette union et cette énergie, va grâce aux hommes qui se sont fait un jeu de promettre et d'abuser, va se divisant et s'émiettant de jour en jour, — est-ce alors qu'il convient de nous diviser encore plus, et en ce qui concerne notre cité lyonnaise, de créer plus profond l'abîme entre nos groupes, entre nos comités, sous prétexte que c'est peu de voir admettre par d'autres nos idées et nos principes, si ces autres n'acceptent pas en même temps notre direction et notre estampille.

Des personnalités s'éternisent, dit-on, à la tête des comités lyonnais, dans le but évident, non seulement de faire prédominer telle organisation ou telle autre, mais de se créer, par le même, une situation spéciale, une position de grand chef ou de leader de groupe.

Et bien ! aucun républicain digne de ce nom ne peut vouloir seconder de pareilles visées, encourager les pratiques aussi peu républicaines, une démocratie soucieuse de son avenir et de sa dignité se doit à elle-même d'écartier ces personnalités gênantes et de placer avant la réussite de leurs petits calculs le triomphe des grands principes.

« A l'œuvre » nous crient-ils de toutes parts, à l'œuvre donc pour rappeler aux mandataires l'exécution de leurs promesses.

Candidats et comités s'endorment. Les tendances les plus fâcheuses s'y révèlent chez eux, tendance de la part des uns à se soustraire aux conséquences de leurs actes et de leurs votes, tendance de la part des autres à plaider trop facilement en faveur des premières les circonstances atténuantes sans contrôle, excuses mauvaises et déclarations équivoques.

Il est temps de réveiller ceux-ci et de surveiller ceux-là.

« A l'œuvre ! »

Une œuvre qui souffrent de voir par l'indifférence des électeurs et le sans-gêne des élus, sacrifiés à l'on ne sait quelles raisons d'ordre public ou d'opportunité mal comprise, la réalisation des programmes.

Que ceux qui répudient toute alliance, aussi bien avec les conservateurs-bornes et les ministres angéliques ou autoritaires, qu'avec les contempteurs du suffrage universel, qu'ils se recommandent du bon plaisir ou de l'anarchie;

Que ceux qui acceptent comme nécessité républicaine la recherche du grand problème social et sa solution par l'extinction de l'exploitation de l'homme par l'homme;

Que ceux qui ayant imposé à des candidats des mandats, et attendent d'eux, les réformes politiques et sociales, veulent exercer un contrôle efficace et recevoir la justification de tous actes au grand jour;

Que ceux, enfin, qui n'acceptent d'autre joug que la Liberté, et d'autre guide que la Justice.

Que ceux-là s'unissent à nous pour arrêter les bases d'un programme commun pour s'entendre sur les réformes les plus immédiatement réalisables et sur les moyens de les obtenir, nous serons fiers de marcher avec eux, côte à côte, au même titre d'égalité, en dehors de l'intrigue, dans le chemin du Progrès et de la Vérité.

LE COMITÉ D'INITIATIVE.

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE

La ravissante exposition de MM. les membres de la Société d'horticulture lyonnaise installée aux Folies-Bergère, a eu à souffrir, pour le premier jour, de l'inclemence du temps.

Les visiteurs n'ont pas été aussi nombreux qu'on était en droit de l'espérer. Cette exposition charmante entre toutes mérite mieux qu'une banale visite.

Les organisateurs ont su tirer, grâce à de merveilleuses dispositions, le meilleur parti d'un local un peu restreint.

La richesse, l'abondance et la diversité des produits attirent et captivent le regard.

La grille qui occupe le fond de la scène est d'un effet véritablement saisissant, elle est due à M. Bourget, l'habile treillager de Vaise; la cascade qui en forme le digne complément, est l'œuvre de M. Favier.

Le lot de M. Schwartz, rosiers et roses coupées, est une des choses les plus remarquables de cette remarquable exposition.

L'éminent rosériste est trop connu dans notre ville pour que nous rappellions ici toutes les distinctions flatteuses dont il a été l'objet.

Disons seulement que s'il a encore des concurrents, il y a longtemps déjà qu'il n'a plus de rivaux.

C'est d'ailleurs dans une corbeille qui occupe le centre même de l'exposition, que se recommande tant par la variété que par l'éclat, la beauté et la fraîcheur.

Il a valu à M. Schwartz une grande médaille d'or.

Nous ne pouvons résister au désir de citer quelques-unes de ces variétés :

Ce sont en roses rouges et foncées Auguste Rigottard, Châtaulle, Liaband Louis van Houtte; en roses jaunes Adrienne Christophe, Jean Pernet, maréchal Niel, Perle de Lyon; en roses roses, M^{me} Georges Schwartz, la France, Paul Neyron; en roses blanches, Julien Finger, capitaine Christy, M^{me} Bonnaire, etc.

Les deux autres groupes du même exposant, non moins remarquables, ont valu à leur auteur une seconde médaille d'or et une grande médaille d'argent.

Nous nous arrêtons encore avec un vif sentiment de plaisir devant l'exposition de M. A. Besson, horticulteur à Monplaisir. (Médaille d'or.)

Celui-ci est un jeune qui expose depuis deux ans seulement, et nous constatons que ses produits sont remarquables à tous égards.

Signalons encore les palmiers et aloès de M. Chomer qui ont obtenu une médaille d'or, et le choix exquis de caladiums et dracaenas, de M. Comte, devant lequel le public s'arrête étonné et ravi.

CORPORATION DES TISSEURS
Commission des Trente

Dans sa séance du 4 mai, la commission nommée à la réunion de l'Alcazar, le 6 avril 1883 a nommé les citoyens Taix et Polo, délégués près M. Gaillat, maire de Lyon, afin de lui soumettre les décisions votées dans la dite réunion, et spécialement celles ayant trait à la demande d'un million à titre de don gratuit qui doit être soumise au conseil municipal dans sa prochaine séance qui aura lieu lundi 8 mai 1883.

L'emploi de cette somme doit être affecté aux frais que nécessitera l'action à produire contre les négociants Lyonnais, pour la mise en vigueur des tarifs de 1869 et 1872.

La commission demande, en outre, à ce qu'une délégation de trois de ses membres soit admise à la séance du conseil pour défendre la proposition ci-dessus.

Pour la commission :
Le secrétaire, Alexis DELOUCHE.

Nota. — La commission est convoquée pour ce soir, à 7 heures, à son siège ordinaire.

GRÈVE DES CORROYEURS
des ateliers Kock et Ulmo

Citoyens,
La grève des ateliers Kock et Ulmo continue, et quelle que soit l'issue de la lutte, volontairement provoquée par les exploités, elle aura toujours servi à ouvrir les yeux à nos collègues trop confiants dans les fausses promesses du patronat; elle aura aussi démontré l'utilité du groupement de toutes les forces de la corporation, afin de lutter efficacement contre les exigences des capitalistes.

Citoyens, il faut empêcher à notre ennemi commun de se vautrer dans le bien-être pendant que nous végétons dans la misère, en établissant le règne de l'égalité; pour arriver à ce but, nous nous sommes incorporés d'abord, puis fédérativement en suite; le jour où cette union sera faite, la débauche des Ulmo et des Kock suivra de près.

A l'œuvre donc, citoyens, que toute la corporation se rende à l'assemblée générale demain à 2 heures, chez Fredouilliers, rue Duguesclin, 107, pour l'organisation définitive de la chambre syndicale.

Pour la commission de grève des deux ateliers, TABARD, MISSONNIER.

Nota. — La paye des grévistes aura lieu à 8 h. du matin, au siège social.

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

On reprendrait avant hier au Grand-Théâtre la *Fille du Tambour-Major*, l'œuvre d'Offenbach qui fut si applaudie il y a deux ans sur la même scène.

Foule considérable, succès immense; voilà, en deux mots, le résultat de cette soirée.

La gracieuse M^{me} Simon Girard et l'excellent M. Simon Max ont été considérablement applaudis.

MM. Chambéry, Dubouché, Nerval, etc. se sont admirablement tirés de leurs rôles respectifs.

La mise en scène a été splendide; les chœurs et l'orchestre fort corrects.

La *Fille du Tambour-Major* fera une longue série de recettes importantes; c'est un des plus beaux succès de l'année.

J. DAVERNY.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui samedi 6 mai pour la continuation des représentations de M. Simon Girard, et de M. Simon Max, deuxième représentation de la *Fille du Tambour-Major*.

Avant-hier la salle était comble, la pièce a produit un grand effet. La mise en scène, l'exécution a été de tout point parfaite. M. Simon Girard, M. Simon Max, ainsi que les autres artistes, ont été très applaudis, plusieurs morceaux ont été bisés. Au quatrième tableau, l'entrée des Français à Milau, a soulevé le public, il y a eu un véritable enthousiasme.

L'orchestre, sous la direction de son habile chef, M. Luigini, a montré, une fois de plus, ce qu'il sait faire.

Demain dimanche, 7 avril, le *Tribut de Zamora*, avec les concours de M. Salomon, Seguin, Mesdames Beaux et Fincken.

THÉÂTRE BELLECOUR

Aujourd'hui, samedi, 6 mai, cinquième représentation de *Serge Panine*, par la troupe du Gymnase dramatique de Paris, avec les concours de M^{me} Favart, de la Comédie française.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

En attendant la nouvelle campagne théâtrale, qui doit commencer le 1^{er} juin prochain, nous allons avoir l'occasion d'entendre les nouveaux artistes engagés par M. Campocasso.

Ainsi, ce soir, le théâtre a des Célestins, Poirier, avec Mlle Vallée, jeune premier rôle, destiné à remplacer Mme Andriani, M. Nérot, premier comique, arrivant de Bordeaux, interpréter le rôle de Poirier; le Théâtre, se terminera par la *Meurtrière* de son répertoire, qui a obtenu beaucoup de succès à la première.

Demain dimanche, ce théâtre nous donnera une nouvelle représentation du *Bossu*, avec une interprétation à peu près nouvelle.

SPÉCTACLES DU 6 MAI 1882

8 h. 1/4. — La Fille du tambour major. Théâtre des Célestins.

7 h. 3/4. — Le Meurtrier de Théodore. Le Gendre de M. Poirier. Théâtre Bellecour.

Alcazar (Rue de Saxe). Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon. A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.)

CHRONIQUE LOCALE

Nuit de la Banque de Lyon
On lit dans le *Salut public* :

Le tribunal de commerce, sous la présidence de M. Fauché, vient de rendre son jugement dans l'instance en nullité de la Banque de Lyon et Loire, intentée par un certain nombre d'actionnaires, instance dans laquelle était intervenu M. Rigaud, syndic de la faillite, pour se joindre aux conclusions des demandeurs.

Par des considérants fortement réduits, le tribunal déclare que la Banque de Lyon et Loire a été fondée en contravention aux dispositions rigoureuses de la loi de 1867 sur la constitution des sociétés anonymes; que, notamment, un groupe d'actionnaires n'a versé dans la caisse de la Société que des bons qui ont été postérieurement convertis en argent; que M. Savary, président du conseil d'administration prétend avoir versé le montant des souscriptions des actionnaires parisiens à la Banque de capitalisation, mais que cette allegation est inexacte; que l'examen des livres démontre le contraire.

En effet, au mois de juillet le compte de versement de M. Savary s'est réglé fictivement par une extorture accompagnée de la simulation d'un compte de reports.

En ce qui concerne M. Duplay, il est démontré au tribunal que ce fondateur de la Banque avait formé un syndicat avec plusieurs autres personnes, et qu'il n'a rétabli dans la caisse de la société le versement du quart des quatorze mille actions souscrites, qu'après les avoir placées pour une grande partie, en diverses mains.

Le vœu de la loi qui exige, pour la garantie des actionnaires, le versement en numéraire ou son équivalent, n'a donc pas été rempli, et il y a lieu, dès lors, de prononcer la nullité de la société, aujourd'hui en faillite, quelles que soient d'ailleurs les conséquences que cette décision doit entraîner.

Par ces motifs, le tribunal condamne les fondateurs et administrateurs de la Société, à l'exception de M. Manbès, mis hors de cause, parce qu'il est devenu administrateur postérieurement à la fondation, à payer au syndic de la faillite le montant intégral du passif, déduction faite de l'actif réalisé, montant de toutes les souscriptions versées par les actionnaires, réservant tous les droits et actions de ces derniers en dommages-intérêts, résultant des manœuvres qui ont faussé la constitution de la Société.

Ce jugement a produit une profonde impression, car il ouvre une série de procès, dont les conséquences sont incalculables.

Mais le tribunal de commerce pouvait-il reculer devant les complications qui vont se produire, en présence des faits qu'il a constatés et qu'il relate avec une précision rigoureuse?

Nous publions le texte de cet important document ainsi qu'il nous a été communiqué.

Concours hippique

Malgré la pluie, une foule assez grande de spectateurs s'était rendue au concours.

Voici les prix décernés à cette cinquième journée :

Chevaux attelés. — 2^e Division.
Premier prix. — Camisole, à M. Thibaut.

Deuxième prix. — Louison, à M. le général de Paris.

Troisième prix. — Mardi-Gras, à M. Bardin.

Quatrième prix. — La Charollaise, à M. Champignonnet.

Cinquième prix. — Mignonne, à M. Roux de Béziers.

Sixième prix. — Aya, à M. de Pampligny.

Septième prix (créé) 100 fr. — Etourneau, à M. Bonillot.

Huitième prix (créé) 50 fr. — Marie, à M. Delorme.

Nouveau prix (créé) 50 fr. — Diamant, à M. Roux de Béziers.

Flots de rubans. — Champion II, Soliman, Brunette, Serpolette, Paquerette, Bolero.

Courses au galop.
4 prix 1,450 francs. — Distance 3 tours (1,300 mètres). — 12 obstacles. — 2^e catégorie et de toutes nationalités.

Premier prix. — Falaise, à M. de Ponton d'Amécourt, 3 hussards.
Deuxième prix. — Calvados, à M. Chambé, 8 hussards.
Troisième prix. — Apollon, à M. Durand, 8 hussards.
Quatrième prix. — Carouche, au prince Murat, 4 cuirassiers.
Cinquième prix (créé), 100 fr. — Calender, à M. F. de Boërie, 3^e hussards.
Sixième prix (créé), 100 fr. — Harpagon, à M. Destigny, 4 cuirassiers.
Septième prix (créé), 100 fr. — Océanie, à M. Leblond, 3 hussards.
Flot de rubans. — Vélivra nce, à M. de Ponton, 3 hussards.
Flot de rubans. — Gléne, à M. Durand, 8 hussards.
Chevaux attelés. — 1^{re} division.
Premier prix. — Minitour, à M. Beauvais.
Deuxième prix. — M. le Coq, à M. d'Auhigny.
Troisième prix. — Norma, à M. Char-

Quatrième prix. — La Marjolaine, à M. Camionnet.
Cinquième prix. — Valentina, à M. Loisy.

Sixième prix. — Alida, à M. Loisy.
Septième prix (créé), 50 fr. — Eclair, à M. de Champigny.

Huitième prix (créé), 50 fr. — Aurora, à M. Bidault.
Nouveau prix (créé), 50 fr. — Voltigeur, à M. Haullin.
Dixième prix (créé), 50 fr. — Ragotin, à M. Mallat.
Flots de rubans. — Dagatelle, Ameugny, Norma, Bayonnette.

Voici le programme de la journée de samedi 6 mai :

A une heure du soir, course au trot monté pour chevaux entiers hongres et juments de trois ans et au-dessus, dans la circonscription du concours, deuxième catégorie; à quatre heures du soir, courses au galop, cinquième catégorie, trois cents mètres, huit obstacles, officiers et gentlemen. Prix complus.

L'Union Krupp
La Gazette de la Croix donne les renseignements suivants sur la fabrique de M. Krupp, à Essen. Cette fabrique possède 439 chaudières à vapeur, 450 machines à vapeur d'une force totale de 18,500 chevaux, 82 pilons à vapeur d'un poids de 100 à 50,000 kilogrammes, 21 laminoirs, 1,622 machines à outillage, 1,556 fourneaux, parmi lesquels 14 hauts-fourneaux, 25 locomotives, 5 vapeurs à hélice d'un tonnage de 7,800 tonnes. La production annuelle est de 130,000 tonnes d'acier et de 26,000 tonnes en fer. La fabrication emploie 15,700 ouvriers.

La nommée Antoinette Dubessy, de St-Forgeux, s'est donnée la mort en se précipitant dans un puits.

Cette femme me demeurait chez son frère, Claude Dubessy, cultivateur. C'est en l'absence de celui-ci, qui toutefois avait confié sa sœur aux soins de sa nièce, que l'accident arriva.

Les voisins, appelés aussitôt, ne retirèrent qu'un cadavre.

D'après les constatations médicales et la déclaration de son frère, cette femme, qui avait atteint d'aliénation mentale et dans sa chute se serait brisée la crâne.

Hier matin, vers onze heures, le nommé Jean Guion, cocher à l'hôtel des Célestins, nettoyait ses voitures dans le rue des Tonniers, quand la nommée Victoire Erard, femme Fasselet, cocherrière, demeurant à Valence, s'approcha de lui et lui lança à la figure un flacon de vitriol. Guion se baissa instinctivement et l'acide tomba sur ses vêtements sans lui brûler la face. La femme Erard prit la fuite, mais elle est bientôt arrêtée par les passants.

SYNDICAT FINANCIER PARISIEN
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL 12.500.000 FRANCS

Par suite des Résolutions votées par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, tenue le 1er Mai 1882, au Siège social, à Paris, le Capital social du Syndicat Financier Parisien est réduit à Douze millions cinq cent mille francs par l'échange d'une Action nouvelle, entièrement libérée, contre deux Actions anciennes libérées seulement de 250 francs. Les porteurs d'Actions anciennes devront échanger leurs Titres contre les nouveaux avant le 1er Juin 1882. A partir de cette date, les Actions non échangées ne pourront plus être négociées. En conséquence, Messieurs les Actionnaires sont priés d'effectuer, de suite, le dépôt de leurs Titres dans les bureaux du Crédit Provincial, à Paris, ou dans ses Succursales. Il leur en sera donné reçu. Le Crédit Provincial fera connaître, dans les journaux, en temps opportun, l'époque du retrait des Titres définitifs, entre le reçu.

SYNDICAT FINANCIER LYONNAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL 5.000.000 DE FRANCS

Par suite des Résolutions votées par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, tenue le 1er Mai 1882, au Siège social, à Paris, le Capital social du Syndicat Financier Lyonnais est réduit à Cinq millions de francs par l'échange d'une Action nouvelle, entièrement libérée, contre deux Actions anciennes libérées seulement de 250 francs. Les porteurs d'Actions anciennes devront échanger leurs Titres contre les nouveaux avant le 1er Juin 1882. A partir de cette date, les Actions non échangées ne pourront plus être négociées. En conséquence, Messieurs les Actionnaires sont priés d'effectuer, de suite, le dépôt de leurs Titres dans les bureaux du Crédit Provincial, à Paris, ou dans ses Succursales. Il leur en sera donné reçu. Le Crédit Provincial fera connaître, dans les journaux, en temps opportun, l'époque du retrait des Titres définitifs, entre le reçu.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 0/0	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0	id.	18 mois
3 0/0	id.	1 an
2 1/2 0/0	id.	6 mois
2 0/0	id.	3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable à vue	

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse l'arine de santé, dite:

REVALESCIERE

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, catarrhes, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de M^{lle} la duchesse de Castelluart, la duchesse de Plaisance, M^{lle} la marquise de Bréhan, lord Sitart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Rynancez (Haute-Vienne). N° 69.776. — M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de corps, faibleses et sueurs nocturnes. Cure n° 99.635. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BARRÉ, née Carbonnet, rue du Bala, n° 45. Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérait pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J. G. DE MONTANBY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 1 fr. 35; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 3 fr. 70; 2 kil., 7 fr. 40; 4 kil., 14 fr. 80. Aussi la Revalescière appropriée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil réparateur aux personnes les plus âgées. — *Extrait analytique de Revalescière* en boîtes de 4, 7, 14 et 28 fr. — Ecrivez franco contre bon de poste. Dépôt par tout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. Évitez toute substitution frauduleuse.

MAISON D'ACCOCHEMENT

40^e Année
Lyon, 22 et 24 rue Bellecour, Lyon
Tenue par M^{lle} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS
M^{lle} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 7, (angle de la place Bellecour), les dames malades, s'écoules ou enceintes qui désirent la consulter.

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des céréales, Farines, Vins, Spiritueux, Sucre, Café, etc.
Les et Produits Divers.
Bons articles tout particulièrement l'attention des Marchands de grains, Farines, Houilles, Charbonniers, Boulangers et Bouchers, sur les affaires de commerce.
LE COURRIER DU COMMERCE
Parait tous les jours
Il donne le cours exact des Bénéfices et autres céréales de tous les pays.
Il possède de nombreux correspondants dans tous les ports, les principales productions de France et de l'étranger, pour lui faire connaître l'état de toutes les récoltes.
Toutes les informations de Commerce, Commerce sont publiées aux meilleures sources et présentées avec la plus grande impartialité.
On s'abonne en adressant le mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODEFROY, propriétaire-gérant, Rue de Bercy, 2, angle du quai de la Guillotière, Lyon.
Lyon. — Imprimerie du Réveil, 100, rue de la République, 100.
N° 100.000

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent FUY, bandagiste, 4, rue de la Barre, 5, Lyon.

VERITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS
POUDRE de BOTOT
Dentifrice au Quinquina
ENTREPOT A PARIS: 229, RUE 3-ROBURE
Dépôt: 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON - 14, Rue Confort - LYON
BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
pour 1882
6 francs l'exemplaire relié

PHARMACIE MODERNE DE LYON
5, Rue Sainte-Catherine, 5 (Terreaux)

Cet établissement modèle, resté sans rival malgré tous les imitateurs qu'il a suscités, a une trop honorable et trop juste notoriété pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge; en effet, tout le monde sait qu'aucune maison à Lyon ne peut offrir, à des prix aussi avantageux, des médicaments aussi bien préparés; que nulle part les ordonnances de messieurs les médecins ne sont exécutées avec autant de soin et de célérité, et tarifées avec autant de modération; et que les spécialités de toutes sortes et les Eaux minérales françaises et étrangères y sont l'objet de remises plus fortes que partout ailleurs.

Tout le monde a fait usage du Sirop pectoral au miel, de la Pharmacie Moderne de Lyon, le plus efficace et le meilleur marché de tous les remèdes contre les maladies de poitrine: toux, rhumes, irritations, oppressions, bronchites, coqueluches, enrhumements, gripes et autres affections de la gorge, du larynx et des voies respiratoires.

En toute saison, et principalement au printemps et en automne, tout le monde doit faire usage du Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon; il n'est pas de meilleur moyen de se préparer à supporter sans fatigue et sans incommodité, les chaleurs de l'été ou les rigueurs de l'hiver et de rafraîchir le sang, toujours échauffé, au renouvellement des saisons; or, l'échauffement et l'acreté du sang sont les principales causes des maux qu'on éprouve par les températures extrêmes qui dégénèrent si souvent en maladies graves. Le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne, qui réunit les vertus des substances dépuratives et rafraîchissantes les plus actives, sans aucune adjonction nuisible, ne doit pas être confondu avec les imitations de qualité inférieure et d'efficacité douteuse dont il est l'objet; lui seul fait disparaître sûrement et sans retour les vices et acrésités du sang, inflammations, affections cutanées, rougeurs, boutons, démangeaisons, feux du visage, eczémas, douleurs articulaires et rhumatismales, sans aucun danger de répercussion.

Préparation spéciale et vente en gros de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Malaga, Madère, Frontignan, au fer, au suc de viande, à la coca, au cacao, etc. — Recommandé pour l'excellente préparation de ses médicaments et ses prix modérés. — Vente au détail et au verre de tous les Vins de Quinquina et des eaux minérales françaises et étrangères. — Dépôt de toutes les spécialités pharmaceutiques.

MAISON D'ACCOCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecour, Lyon
Tenue par M^{lle} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS
M^{lle} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 7, (angle de la place Bellecour), les dames malades, s'écoules ou enceintes qui désirent la consulter.

CIDRE J'envoie franco et absolument gratis la méthode de tailler pour fabriquer les cidres, bières, vins de raisins secs, de 6 à 15 cent le litre: liqueurs, cognac, rhum, kirsch, 60 0/0 économe de Berrie à M. C. BRIATTE, négociant à Prémont (Aisne), ajoute 15 cent. pour envoi franco.

UN COMPTABLE
S'adresser à quelques heures par semaine, le soir, à 8 heures, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1038

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
44, Boulevard de la Croix-Rouge, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 47, Cours de la Liberté - Lyon

INJECTION ROUX
GÉRIT EN 3 JOURS
pharmacie ROUX,
141, rue Montmartre,
Paris. Dépôt à Lyon, chez BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

Cabinet de MM. LAVIGNE et BALLAY, place des Terreaux, 7, all. 2^e, Lyon.
ACQUISITION
M. Joseph Sabot a vendu le fonds de restaurant qu'il exploite, à Lyon, rue Duhamel, 4. A adresser les réclamations à MM. Lavigne et Ballay, place des Terreaux, 7, au 1^{er}.
Même adresse
A VENDRE Cafés, Cafés comp. toirs, Epicerie, vins, h. clientèle, Bureaux de tabac, etc.
Belle Écriture cursive
Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume.
Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.
LEÇONS A DOMICILE
à 2 fr. le cachet
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. n° 2929.

AU COURRIER DE BÉDANGES
47, Rue de la République (ex. face de la Maison des Deux Passages)
SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS DE PREMIÈRE COMMUNION DE 12 A 40 FR.
PARDESSUS MI-SAISON HAUTE NOUVEAUTÉ, A 15 FR.

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON
souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.
Dépôt général: pharmacie Léon BERTRAND, 55, place de la République. Détail: Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; pharmacie Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boyssonnet, cours de Broesses; pharmacie Centrale; pharm. Vial, à Vaise. A GRENOBLE: Pharmacie Chatroussé et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

TRAMWAYS ET OMNIBUS DE LYON
AFFICHAGE
DANS LES
DIVERSES VOITURES, BUREAUX & ÉCHOPPES
DE LA
COMPAGNIE
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité
V. FOURNIER
LYON - 14, Rue Confort - LYON

Avis d'acquisition
M. Joseph Pignard, rue du Mail, 24, ayant acquis l'atelier de passementerie de M. Jean-Claude Pignard même adresse, les intéressés sont invités à se présenter dans les dix jours sous peine de conclusion.
M. Joseph Rouquille, tisseur, ayant acquis de M^{lle} veuve Muiet, née Louise Laplace, le fonds de marchand d'herbes et porte-pôt qu'elle exploite à Lyon rue Cuvier, 140, invite les personnes qui auraient des droits à faire valoir sur ledit fonds, de s'adresser à M. L. Garin (bureau d'écritures) à Lyon, rue Sainte-Elisabeth, 144, dans les dix jours, sous peine de déchéance.
GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet**. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préservative et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

AGENCE DE PUBLICITE V. FOURNIER
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Salut public — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Noir — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnais.

Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier de Drapigny. — Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.

Macon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus: Journal de Tournus.

Mourv: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux: Journal.

Beaune: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux lyonnais pour les Centres, l'Est et le Midi de la France

MAISON DE LA BELLE JARDINIERE
DE PARIS
Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNES
POUR HOMMES
JEUNES GENS & ENFANTS

Long Louy